



Compte rendu du CTL du 22 juin 2021

Déclaration liminaire :

M le Directeur,

Face à la pandémie et à ses conséquences humaines, sociales et économiques, le gouvernement et l'administration de Bercy ont dû recourir aux qualifications, à l'expérience et à la conscience professionnelle des agents de la DGFIP, rappelant l'importance du service public de proximité.

Malgré cela, après avoir déversé des milliards d'euros d'argent public pour soutenir l'économie, la DGFIP maintient son plan de destruction de notre réseau et de transferts de nos missions.

L'ordre du jour de ce CTL en est la parfaite illustration puisque après les points concernant l'implantation locale de 2 nouvelles structures alimentées par des transferts et suppressions d'emplois au niveau national, vous nous proposez de traiter de suppressions, de fermetures, de transferts et de licenciements.

Malgré les mobilisations des agents, les motions votées par les élus vous continuez à restructurer, démembrer, pulvériser missions et structures comme si rien ne s'était produit.

L'administration dans le seul but de réduire la dépense publique ne jure plus que par le tout numérique. Les uns après les autres, les services des Finances Publiques de proximité disparaissent partout en France.

Comme toujours ces décisions touchent au premier chef une partie importante de la population qui n'a pas les moyens ou la compréhension administrative du tout numérique, mais qui a au contraire besoin d'un vrai service public de proximité.

La mise en place progressive du zéro cash va également toucher les usagers les plus précaires qui iront payer la cantine de leurs enfants dans des lieux où on vend alcool, cigarettes et jeux à gratter.

Les agents de la DGFIP les plus précaires ne seront pas non plus épargnés puisqu'il faut s'attendre à un véritable plan social pour les agents berkanis.

Aujourd'hui ce sont les 2 gardiens concierge remplaçants de Pau et demain ce seront les femmes de ménages des trésoreries restructurées.

La DGFIP recrute des contractuels en CDD et dans le même temps elle se débarrasse de toutes celles et ceux qu'elle avait recrutés en CDI et qui avaient pensé qu'un statut les protégerait à minima.

Sur ce point, nous vous demandons M le Directeur d'étudier toutes les pistes possibles pour conserver dans leur emploi ces agents qui recevront pour un grand nombre d'entre eux une lettre de licenciement en guise de remerciement pour leur engagement durant la période COVID.

Concernant les données de l'observatoire interne 2020, il ressort clairement que les agents ne sont pas optimistes pour leur avenir et estiment majoritairement que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens.

Vous le voyez, M le Directeur, les arguments justifiant les réformes que vous mettez en place n'ont pas plus réussi à convaincre les agents que les représentants du personnel.

Les élus CGT Finances Publiques 64
Anne SEGUIER - Eric MANRY -Hervé SOUVESTRE (expert)

M. ODRU a indiqué en préambule que le mouvement local d'affectations sera publié fin juin. Il a indiqué d'ores et déjà, s'agissant de nouveaux services implantés dans le 64, que M. Denis ROSLER prendrait la tête du Centre de contact des professionnels (CDC Pro) et que Mme Dominique LOUSTALOT prendrait la tête du Pôle national de soutien au réseau spécialisé dans la gestion des professionnels (PNSR).

1°) CRÉATION DU CENTRE DE CONTACT DES PROFESSIONNELS

Deux centres de contact des professionnels (CC PRO) sont créés à titre "expérimental" dès le 01/09/2021, dont un à Pau, qui prendra en charge l'accueil à distance (téléphone, courriels, assistance aux procédures en ligne, actes de gestion de 1er niveau) des usagers professionnels pour les SIE de la Gironde et de la Haute-Garonne.

Cette expérimentation durera un an, dans la perspective de l'ouverture de 8 autres CC PRO d'ici 2024.

La totalité des 37 agents affectés au CC PRO (2 A+, 6 A, 27 B, 2 C) rejoint donc le département au 01/09/2021, pour, après une 1ère période de formation initiale de 25 jours, commencer à prendre en charge appels et e-contacts à compter de courant octobre 2021.

Pour les accueillir correctement à cette date, le gros des travaux de l'immeuble du Petit Monpezat devront être achevés à la date prévue, soit le 25/08/2021 (les jours suivants devant être consacrés aux derniers aménagements des bureaux et postes de travail).

Les conseillers seront répartis en 2 plateaux (sur un espace relativement réduit au vu des plans présentés) de 16 agents situés au 1er et au 2ème étage, avec les conséquences que cela impliquera en matière de nuisances sonores et de conditions de travail dégradées.

De plus, l'immeuble ne sera pas climatisé.

Aux questions de la CGT sur ce dernier point, la réponse de la Direction s'est limitée au fait que cela n'avait pas été inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres et que ce ne serait pas intégré dans le projet actuel; que le sujet était donc clos, les ouvrants et volets existants devant être suffisants pour assurer un confort suffisant (la possibilité d'une dotation en ventilateurs, malgré le contexte COVID, ayant été également évoquée). **L'été risque d'être chaud au Centre de Contact Pro !**

Pour le reste, devant les réserves présentées par l'ensemble des OS quant à la disposition des bureaux sur les 2 plateaux, peu compatible avec des conditions de travail optimales (bruit, éclairage), la Direction assure qu'elle portera une attention particulière au bruit (des travaux d'isolation phonique étant prévus) et à des solutions de luminosité naturelle (bureaux placés perpendiculairement aux fenêtres dans la mesure du possible),

Pour terminer, l'immeuble retenu ne disposant pas d'ascenseur, le sujet des collègues à mobilité réduite a également été évoqué : si le cas devait se présenter, la Direction précise qu'il y aurait une possibilité d'aménager un bureau au rez-de-chaussée.

Les élus CGT ont voté CONTRE ce projet, qui s'inscrit dans la démarche stratégique d'industrialisation des missions de la DGFIP et la poursuite des transferts et suppressions d'emploi au plan national.

2°) MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DU CDC PRO

L'expérimentation menée à Pau ne porte pour l'instant que sur deux départements, mais à terme, ce nouveau service a vocation à devenir à compétence nationale.

Les modalités de fonctionnement pourront être adaptées ou ajustées à l'issue de l'année d'expérimentation, en fonction du retour d'expérience.

Elles s'inspirent fortement de ce qui est déjà pratiqué dans les centres de contact des particuliers (CC PART), avec quelques petites différences :

- au niveau de l'offre de service, les horaires d'accessibilité seront de 8h30 à 18h00 (au lieu de 19h00 pour les CC PART), avec une possibilité d'étendre les horaires de 8h00 à 19h00 en période de charge et uniquement sur la base du volontariat;

- plages horaires de travail classiques, avec une répartition en 2 ou 3 équipes (mais sans équipe permanente à horaires décalés), avec mise en place d'un planning prévisionnel hebdomadaire.

Les agents devront suivre un parcours de formation initiale avant leur prise de poste.

Ils seront par ailleurs dotés du "full internet" dès la création du CC PRO.

Une visite médicale devrait être mise en place avant la prise de poste (problème des chocs acoustiques); les agents seront fortement incités à utiliser les casques, censés limiter le risque de ces chocs.

Pour le projet de règlement intérieur, il s'agit d'un copié/collé de celui qui est déjà en vigueur dans l'ensemble des CC PART :

- 5 heures de téléphone par jour (pouvant être portées à 6 heures en période de charge), le reste étant consacré au traitement des e-contacts et au temps documentaire;

- obligation d'une pause méridienne de 45 mn et d'un temps de pause de 20 mn par ½ journée (ne pouvant être intégré dans le temps de téléphone).

Pour le vote relatif au projet de règlement intérieur, les élus CGT se sont abstenus, considérant que le projet de règlement intérieur devait être soumis au vote des agents du CC PRO, premiers concernés, avant d'être représenté au vote lors d'un prochain CTL.

3°) CRÉATION DU PNSR GESTION DES PROFESSIONNELS

Le Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) de la gestion des professionnels est créé à l'occasion du transfert des taxes en provenance de la Douane. Il accompagnera donc, dans un premier temps les services des finances publiques sur les questions liées aux taxes précédemment « douanières » et, à terme, aura vocation à soutenir les collègues sur l'ensemble des questions relevant des impôts des professionnels.

Ce Pôle va s'installer en plusieurs étapes. Au 1^{er} janvier 2021, il comptera 6 agents, dont l'encadrant, et sera positionné temporairement à la DDFiP, place d'Espagne.

A terme, il comptera 22 agents. Il est envisagé de les installer dans des locaux domaniaux, rue de l'Enfant Jésus, sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires.

L'avenir des collègues des Douanes et les possibilités pour eux d'intégrer la DGFIP ne sont pas connus à ce jour

Les élus CGT ont voté CONTRE ce projet, dès lors que, ce nécessaire soutien au réseau des agents de la DGFIP découle malheureusement de l'affaiblissement de l'administration de la Douane et du glissement de leurs missions vers la DGFIP sans les moyens nécessaires et évidemment dans la précipitation et sans aucune anticipation, ce qui ne va pas améliorer les conditions de travail.

Nous dénonçons par ailleurs le fait que, en raison de cet impréparation, plus de 28 % des contentieux douaniers vont faire l'objet d'une « admission en non valeur », et donc le cadeau de plusieurs milliards d'euros de droits et taxes qui avaient été fraudés au cours de ces dernières années.

4°) PLAN DE SUPPRESSION DES ESPÈCES

Pour les institutionnels comme les régisseurs, le plan est achevé puisque seule la banque postale est aujourd'hui habilitée à traiter leurs demandes de dépôt ou de retrait d'espèces.

Les élus CGT ont dénoncé cette externalisation d'une mission essentielle de service public de proximité.

Le directeur, de plus en plus décomplexé, estime qu'il est normal que cette mission quitte la DGFIP et regrette même que les comptes dépôts de fonds n'aient pas suivi le même chemin en rejoignant la banque postale !

Alors que dans le même temps le Pôle Gestion Publique incite l'ensemble des régies à ouvrir un compte Dépôt de Fonds créant une forte activité dans le service, notre directeur est favorable à une fermeture complète du service ! Les agents concernés apprécieront !

Les élus CGT ont également dénoncé la mise en place de cette plateforme juste à la période où les activités sportives, culturelles et de loisirs redémarraient créant beaucoup de contraintes pour le fonctionnement des régies.

De même, le marché national ne prévoit aucun interlocuteur départemental pour faire remonter toutes les difficultés rencontrées par la DDFIP 64 ou les régisseurs.

La DGFIP n'y avait tout simplement pas pensé ! Il faut dire que la qualité du service public n'est plus vraiment une priorité pour notre administration.

Concernant les particuliers, la direction nous a donné la liste complète des buralistes pouvant prendre les paiements en espèces dans le département et qui perçoivent 1,50€ pour chaque transaction effectuée.

Les élus CGT ont rappelé qu'il n'y a pas si longtemps, les jeux à gratter étaient en vente dans les trésoreries et avaient été retirés sous prétexte qu'il n'était pas convenable de proposer ce genre de produits dans un service fiscal...et aujourd'hui on n'hésite pas à envoyer les usagers les plus précaires vers les bars-tabacs-pmu !

La fermeture définitive des caisses est prévue pour 2022.

Seules 2 caisses(TPM Bayonne et Direction Pau) resteront ouvertes sur rendez vous pour le dépôt des scellés de justice.

Les élus CGT ont voté contre ce projet qui touche à une mission essentielle de notre administration et qui contribue de manière violente et irrémédiable à son démantèlement.

5°) FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LA DDFIP

Grace à M Odru, la direction deviendra une maison close à partir du 1^{er} juillet 2021 !

Oubliant au passage que la direction est toujours un poste comptable et qu'elle dispose d'un accueil commun avec la paierie départementale, il estime qu'une direction n'a pas vocation à être ouverte au public. En cas de nécessité, un accueil ponctuel et uniquement sur rendez-vous pourrait être organisé.

Le directeur n'a visiblement pas pris le temps de s'assurer qu'une solution pérenne et efficace concernant le paiement des bons de secours soit mise en place. Les assurances données par les ordonnateurs sur la délivrance des cartes prépayées aux personnes en difficulté, même si aucun calendrier n'est encore officiel, lui suffisent pour mener à bien son projet dès le 1^{er} juillet. Le service public semble être décidément à ses yeux une valeur du passé...

La fermeture de l'accueil entraîne la fermeture de la caisse pour les usagers qui devront se diriger vers la caisse du SiP de Pau.

Les élus CGT ont bien évidemment voté contre ce projet et s'étonnent qu'aucun plan abouti de nouvelle organisation de l'accueil téléphonique ou de l'accueil physique des personnes devant se rendre sur site (entreprises, agents en formation...) n'ait été présenté en instance.

6°) NOUVEAU RESEAU (DE PROXIMITE ?) 2021

La finalisation du plan de fermeture du réseau prévu au 1^{er} septembre 2021 a été exposée par la direction.

Les discussions sur le fond ayant déjà eu lieu, les agents et élus s'étant déjà exprimé sur leur opposition à ce projet, il était inutile pour les représentants syndicaux d'entendre à nouveau le discours bien huilé et condescendant de notre directeur sur ce sujet.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Lescar

Il est le résultat de la fermeture des trésoreries de Lescar et Arzacq.

L'implantation des emplois prévoit 1 A+ ; 1 A ; 6 B ; 3C.

Une permanence restera dans les locaux de la trésorerie d'Arzacq qui accueillera le bureau du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) et un agent qui pourra travailler à distance pour le SGC de Lescar.

Celui ci devra se rendre sur Lescar au moins 1 fois par semaine et sera amené à effectuer des permanences autour d'Arzacq suivant des modalités qui ne sont pas encore connues.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nay

Il est le résultat de la fermeture des trésoreries de Nay, Morlaas, Pontacq et Lembeye.

L'implantation des emplois prévoit 1 A+ ; 2 A ; 8 B ; 4C.

Une antenne sur Morlaas est créée à cette occasion.

Contrairement à la mise en place d'une permanence, l'antenne est une structure fixe et accessible directement en mutation (choix SGC Nay – Antenne Morlaas).

Ce choix permet à un agent de rester à Morlaas et travailler à distance pour le SGC de Nay sans avoir la contrainte de se rendre régulièrement à Nay.

De plus, selon la direction, l'antenne de Morlaas plus proche de Pau rend l'affectation au SGC de Nay plus attractive.

Les trésoriers de Lembeye et Pontacq occuperont les fonctions de CDL et seront installés à la trésorerie de Nay.

Concernant les emplois, la direction a indiqué que seul 1 emploi de A adjoint serait pourvu justifiant son choix par le fait que le 2^{ème} emploi était occupé par un CDL...l'argumentaire un peu bancal de notre directeur laisse surtout le SGC en sous effectif dès sa création !

De manière générale, la question des moyens a été soulevée par les élus CGT qui ont demandé si la direction allait pouvoir satisfaire les besoins liées à la création de ces nouvelles structures.

Celle ci a répondu qu'elle allait faire son maximum...on est rassurés !

Le transfert de la gestion hospitalière d'Orthez vers Pau

Un point final sur cette opération effective depuis le 1^{er} janvier 2021 a été présenté.

Cela a été l'occasion de mettre en avant la qualité du travail mené en amont par la direction mais aussi par les agents de la trésorerie d'Orthez dont l'investissement durant ces opérations n'a jamais été mis en avant dans les documents de présentation de CTL.

Suite à ce transfert et à la séparation des directions financières des hopitaux de Mauléon et Oloron, les agents de la trésorerie hospitalière de Pau ont dû faire face à une charge de travail très importante et les élus CGT ont insisté sur la nécessité de donner les moyens humains nécessaires pour un fonctionnement normal du poste.

7°) TRANSFERT DE COMPÉTENCES ORTHEZ-OLORON

Les usagers de 24 communes du département relèvent à ce jour de 2 SIP différents (Oloron et Orthez) pour l'assiette et le recouvrement.

En effet, lors des opérations d'affaiblissement des trésoreries pour mieux les supprimer, le recouvrement de la trésorerie de Béarn des Gaves avait été intégralement basculé au SIP d'Orthez, ce qui était plus facile pour la Direction (!) alors que certaines communes relevaient pour l'assiette du SIP d'Oloron.

Le SIP d'Orthez s'était ainsi retrouvé surchargé sans moyens supplémentaires pour faire face. Au 1^{er} janvier 2022, la Direction propose de rectifier le tir et le SIP d'Oloron qui gère actuellement l'assiette des contribuables de ces 23 communes prendra en charge également la gestion du recouvrement de ces mêmes usagers.

La 24^e commune relève quant à elle de Pau et sera donc transférée au SIP de Pau.

Évidemment n'attendez aucun renfort !

Que dire ! Même si on soulage temporairement un service en souffrance, on affaiblit des structures pour mieux les faire disparaître tout en en surchargeant d'autres... Nous avons voté CONTRE.

8°) LICENCIEMENT DES GARDIENS CONCIERGES BERKANI DE PAU-DDFiP

La DGFIP nous a souvent vendu sa grande restructuration de réseau comme une amélioration de son service. Elle a même vanté l'amélioration des conditions de travail des agents isolés dans les petits postes. Pourtant il y a tout une catégorie de personnels dont elle omet de parler parce que leur prise en charge se fait à grands coups de licenciements.

Mme LETOILE, concierge à la Direction, étant partie à la retraite, ces 2 remplaçants (agents BERKANI) sont sur la sellette, remplacés par des alarmes et des caméras. Triste remerciement pour les dizaines d'années passées à la DGFIP,.

Nous avons insisté sur la gestion humaine et non froidement administrative de la situation de ces collègues. La Direction a le devoir de faire tout le nécessaire et d'étudier toutes les possibilités pour leur trouver un poste adéquat, y compris en sollicitant d'autres administrations.

Nous avons voté CONTRE ces licenciements.

9°) OBSERVATOIRE INTERNE

Avec seulement 28 % des agents du département qui ont répondu, les résultats ne peuvent pas être interprétés.

La Direction se félicite toutefois que 64 % des répondants se disent satisfaits de leurs conditions de travail et 63 % de l'ambiance.

Nous avons des doutes... Et vous, qu'en pensez-vous ?



Vos représentants CGT en CTL
Eric Manry – Anne Séguier – Expert : Hervé Souvestre